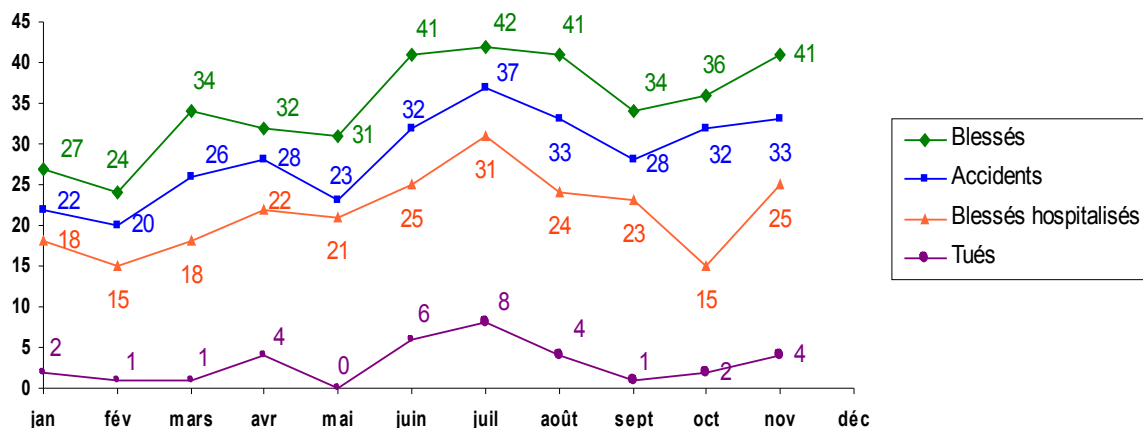


DECEMBRE 2013/ Lettre n° 84

Bilan mensuel : NOVEMBRE 2013

Etat mensuel



Observations

Jeudi 07 novembre à 07h05 sur la RD 438 hors agglomération de Bethoncourt :

Un homme circule à bord de son véhicule (A) sur la route départementale 438 dans le sens Montbéliard (25) / Héricourt (70). Pour une raison indéterminée, il perd le contrôle de son véhicule et percute le véhicule (B) qui circule en sens inverse. Le VL (C) avec à son bord un passager vient percuter par l'arrière le VL (B). Une quatrième automobile vient s'immobiliser contre les véhicules accidentés. Le conducteur du VL (B), un homme de 33 ans décède. **Cause : vigilance.**

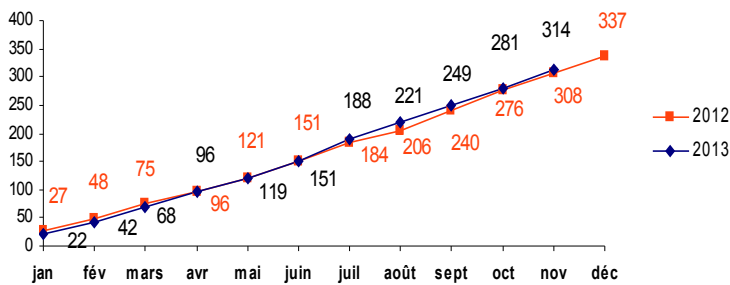
Mardi 12 novembre à 21h15 sur la RD 113 commune de Huanne-Montmartin : Le conducteur d'une motocyclette 80 cm3 circule sur la RD 113 en compagnie de deux passagers. Pour une raison indéterminée, il perd le contrôle et s'immobilise sur la chaussée. Un passager victime âgé de 20 ans décède sur les lieux de l'accident. **Cause : alcool.**

Jeudi 21 novembre à 13h00 en agglomération de Besançon : Une femme âgée de 68 ans stationne son véhicule au pied de son domicile. Elle sort de son véhicule laissant le moteur tourner. Le véhicule, dont le frein à main n'est pas serré, commence à descendre la rue qui est en pente légère. La victime va alors se placer devant son véhicule afin de stopper sa progression mais va finalement être emportée par la voiture sur une courte distance et être écrasée par celle-ci contre un poteau. Transportée à l'hôpital dans un état critique, elle décède le 24 novembre à 17h00 de ses blessures. **Cause : vigilance.**

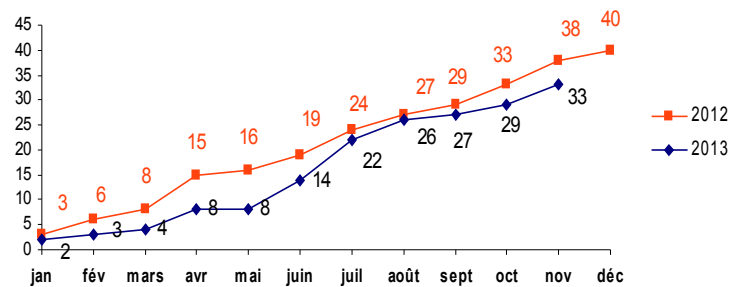
Mercredi 27 novembre à 12h16 en agglomération de Besançon : Accident entre deux voitures dont une circule en direction du Bd Blum (A) et l'autre venant en sens inverse (B) occupé par deux femmes. Le véhicule A se serait déporté dans une courbe. La passagère, âgée de 91 ans, du VL B décède vers 12h40. **Cause : alcool.**

Cumuls sur l'année

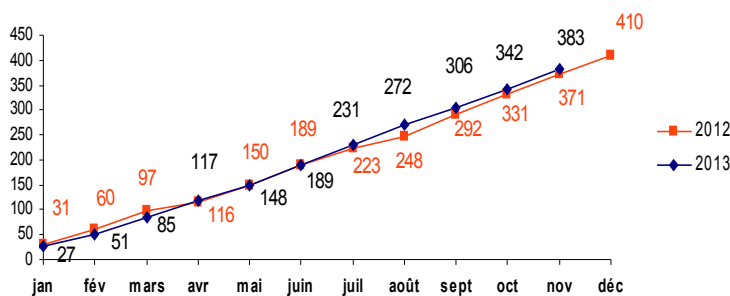
Accidents



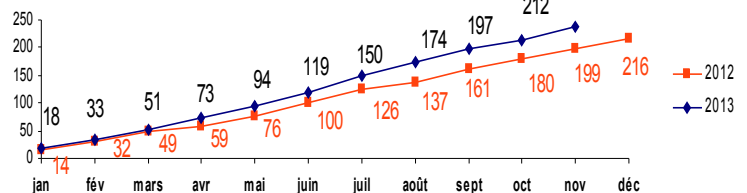
Tués



Blessés



Blessés hospitalisés (+ de 24 h)



Source ATB pour 2012 et 2013



Fêtes de fin d'année et consommation d'alcool- stupéfiants : Soyons vigilant

Les fêtes de fin d'année, générant d'importants flux de circulation, constituent une période particulièrement sensible en matière d'insécurité routière. Le risque est aggravé par des conduites addictives souvent excessives et des conditions météorologiques dégradées.

Aussi, pour limiter ce risque, la circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 19 décembre demande une très large mobilisation des forces de l'ordre, tant dans la prévention et la sensibilisation (visibilité privilégiée le long des axes, aux abords des lieux festifs et des établissements de nuit, incitation à l'auto-évaluation de l'alcoolémie) que dans la lutte contre les comportements dangereux (mise en place de dispositifs de contrôle renforcés).

Dans le département du Doubs, ce sont plus de 85 000 dépistages alcool qui ont été réalisés en 2013. Relativement aux stupéfiants, les dépistages sont en constante progression depuis l'utilisation par les forces de l'ordre du kit salivaire.

Les infractions

Pour rappel, les principales infractions au code de la route relatives à la consommation d'alcool et à l'usage des stupéfiants sont les suivantes :

	AMENDE	RETRAIT DE POINTS	SUSPENSION/ ANNULATION DU PERMIS ⁽¹⁾	IMMOBILISATION/ CONFISCATION DU VÉHICULE ⁽²⁾	PRISON ⁽¹⁾
CONTRAVENTION					
Conduite avec une alcoolémie comprise entre 0,50 g/l et 0,80 g/l de sang (0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré)	135 € ⁽¹⁾	6 pts	Suspension de 3 ans	Immobilisation	-
DÉLITS					
Conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,80 g/l de sang ou en état d'ivresse manifeste	4 500 € ⁽¹⁾	6 pts	Suspension/ Annulation de 3 ans (sans sursis ni "permis blanc")	Immobilisation/ Installation d'un éthylotest antidémarrage	2 ans
Récidive de conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,80 g/l de sang ou en état d'ivresse manifeste	9 000 € ⁽¹⁾	6 pts	Annulation de 3 ans de plein droit (sans sursis ni "permis blanc")	Immobilisation et mise en fourrière immédiate/ Installation d'un éthylotest antidémarrage/ Confiscation obligatoire	4 ans
Refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang	4 500 € ⁽¹⁾	6 pts	Suspension/ Annulation de 3 ans (sans sursis ni "permis blanc")	Immobilisation/ Confiscation obligatoire en cas de récidive	2 ans
Conduite après usage de stupéfiants ou refus de dépistage de stupéfiants	4 500 € ⁽¹⁾	6 pts	Suspension/ Annulation de 3 ans (sans sursis ni "permis blanc")	Immobilisation et mise en fourrière immédiate/ Confiscation obligatoire en cas de récidive	2 ans
<p>(*) Amende forfaitaire minorée à 90 € si elle est payée immédiatement. (1) Il s'agit d'un maximum. Le juge prononce la sanction qui lui paraît la plus appropriée. (2) Confiscation : saisie du véhicule et transfert de sa propriété au profit de l'État.</p>					

Alcool et conduite : chiffres-clés

- une personne qui a bu à 8,5 fois plus de risque d'être responsable d'un accident mortel.
- parmi les conducteurs impliqués dans un accident mortel avec une alcoolémie positive, celle-ci dépasse le taux de 1,5 g/l dans 60 % des cas.
- 9 conducteurs alcoolisés sur 10 impliqués dans un accident mortel sont des hommes.
- ¼ des tués dans des accidents avec alcool ont entre 18 et 24 ans alors qu'ils ne représentent que 9 % de la population.
- la consommation d'alcool avant de prendre le volant est aujourd'hui considérée avec sévérité par une majorité de Français : 73 % estiment qu'il s'agit là du comportement le plus dangereux sur les routes.

Quelques messages

- dès le premier verre d'alcool, le risque existe
- l'alcool réduit le champ de vision, modifie les distances, augmente le temps de réaction
- à 0,5 g/l, le risque de provoquer un accident est multiplié par 2
- auto-testez-vous : soufflez, vous saurez
- pensez à vous organiser : dormez sur place ou désignez un conducteur responsable SAM
- SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas
- SAM, on le choisit avant de sortir
- quand on sort, c'est grâce à SAM qu'on rentre
- quand on tient à quelqu'un, on le retient : c'est à vous de lui retirer le permis de rentrer

Nouvelle campagne : empêcher vraiment quelqu'un qui a trop bu de prendre la route

Sur les routes en France, un conducteur excessivement alcoolisé (alcoolémie supérieure à 0,5 g/l dans le sang) est en cause dans un accident mortel sur trois. Et le département du Doubs ne déroge malheureusement pas à ce constat.

Les dangers d'une conduite sous l'emprise de l'alcool sont connus : grisé par un effet désinhibant, le conducteur multiplie les comportements à risque (excès de vitesse, oubli d'attacher sa ceinture de sécurité, réflexes amoindris, somnolence...) et provoque des drames. Face à cette perte de discernement, c'est donc aux proches, à l'entourage, d'intervenir pour l'empêcher de reprendre la route.

Pour provoquer cette prise de conscience, pour faire de l'alcool au volant un sujet de responsabilité collective, la Sécurité routière a lancé, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un nouveau film publicitaire « Le choix ». Il retrace l'histoire d'un dialogue intérieur, d'une hésitation, celle qu'ont connu nombre d'entre nous, au moment d'intervenir ou pas auprès d'un ami manifestement trop alcoolisé. Visionnez le film « Le choix » : <http://youtu.be/5yg4fgyZ6KM>

Dans le même état d'esprit, la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière a réalisé une carte de vœux sur ce thème :





INFORMATIONS RESEAU

Associations, collectivités, à vos agendas :

le jeudi 9 janvier : réunion sur le PDASR 2014 : bilan 2013, préparation du PDASR 2014 (contexte, critères, modalités pour les demandes), présentation des outils et actions du pôle SR de la DDT... Une invitation vous parviendra très prochainement.



INFORMATIONS "FLASH"

Le Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) s'est réuni le 29 novembre dernier. Il a formulé quatre recommandations au ministre de l'Intérieur :

- **instaurer une journée nationale de victimes de la route le 22 février**
- **développer un enregistreur de données d'accidentalité**
- **développer l'usage de l'éthylotest anti-démarrage**
- **lancer une expérimentation de circulation inter-files pour les deux-roues motorisés**

Nous contacter : PoleSR25@equipement-agriculture.gouv.fr

Tél : 03.81.65.61.17

<http://www.msr25.doubs.equipement.gouv.fr/>

En partenariat avec le Conseil général du Doubs <http://securiteroutiere.doubs.fr>